REKI

LE CRÉDIT D'IMPÔT, VERSION SIMPLIFIÉE

Pensé pour les start-up tech, ce guide sur le crédit d'impôt met l'accent sur l'essentiel et édulcore les points rarement pertinents pour les start-up. Version 2026, à jour de la loi de finances pour 2026.

Ce qu'est le crédit d'impôt (CIR, CII)

- ✓ Un avantage fiscal accordé par l'État, géré par le SIE (administration fiscale)
- ✓ Une réduction d'impôt sur les sociétés ou un remboursement dans certains cas
- ✓ Un mode de calcul propre à chaque dispositif
- ✓ Une demande qui se fait au moment de la clôture des comptes
- ✓ Un dispositif redéfini chaque année lors de la loi de finances, qui peut faire évoluer les règles
- ✓ Une possibilité de déclarer rétroactivement jusqu'à trois exercices comptables : l'année en cours et les deux années précédentes

+ Comment articuler le CIR, CII & aides BPI

Ces dispositifs se complètent parfaitement, même si **une même dépense ne peut jamais être financée deux fois**. Les subventions BPI (Innov'Up...) et les aides à un taux plus avantageux que celui du marché viennent se soustraire de la base de calcul du CIR ou CII.

Exemple : Une équipe tech passe 40 % de son temps sur l'innovation et 50 % sur la R&D. L'entreprise a reçu en plus une aide à l'innovation BPI avec des dépenses sur l'équipe tech et des freelances non agréés.

- *On déclare 40 % des salaires dans le calcul du CII.*
- *On déclare 50 % des salaires dans le calcul du CIR.*
- *Le montant de l'aide BPI doit être déduit de la base de calcul CII et CIR, uniquement sur la part de dépenses couvertes par l'aide (en excluant donc les freelances non éligibles).*

Concrètement, c’est quoi les différences ?

	Crédit d’Impôt Recherche CIR	**Crédit d’Impôt Innovation CII**
But	Finance des **travaux de R&D** destinés à lever des **incertitudes scientifiques ou techniques.**	Finance la **conception de prototypes ou d’installations pilotes** de produits nouveaux.
Réflexions sous-jacentes	“Je ne sais pas si on va arriver au résultat, ni comment exactement on va y arriver.”	“On sait comment faire techniquement, mais c’est nouveau pour nos clients.”
Critères à respecter	• Nouveauté • Créativité • Incertitude • Documentation des travaux • Reproductible	Être une PME, et ne pas être une entreprise en difficulté. Le produit doit être commercialisé ou avoir pour but de l’être. Prouver qu’on apporte une amélioration significative par rapport à ses concurrents sur (au moins un critère) : • Fonctionnalité • Ergonomie • Éco-conception • Technicité
Dossier à constituer	Calcul des dépenses éligibles Dossier avec état de l’art (articles scientifiques)	Calcul des dépenses éligibles Dossier avec comparaison des concurrents, sans état de l’art
Taux (2026)	30 % 5 % au-delà de 100 M€ de dépenses	20 % Sur 400 000 € de dépenses maximum par an, soit 80 000 € de crédit au plus. Dispositif prorogé jusqu’au 31/12/2027.
Éléments du calcul simplifiés * ≈ 90 % des charges patronales sont éligibles	Salaires FR tech/produit chargés* + Frais de fonctionnement (40 % des salaires) + Amortissement machines R&D + Prestataires agréés CIR - Part Aide Innovation sur l’année	Salaires FR tech/produit chargés* + Amortissement machines R&D + Prestataires agréés CII - Part Aide Innovation sur l’année

📖 Agrément, rescrit, dossier : on vous explique

	RESCRIT	DOSSIER	AGRÉMENT
Portée du dispositif	Interne à l'entreprise	Interne à l'entreprise	Externe à l'entreprise
C'est quoi ?	**Question officielle posée à l'administration** : "Est-ce que mon projet est éligible au CIR/CII ?"	Prouver **l'éligibilité de ses projets déjà développés**	Prouver la **capacité d'un prestataire à faire de la R&D**
Pour qui ?	Toute entreprise qui estime faire de la R&D	Toute entreprise qui a déposé une demande de CIR / CII	Pour les prestataires, pour inclure leurs factures dans le CIR / CII de leur client
Quand ?	Avant ou au début du projet	Après le projet (le CIR / CII concerne les travaux passés de l'année N jusqu'à N-2)	CIR : avant le 31/03 CII : avant le 30/09 À renouveler tous les 3 ans en moyenne
Obligatoire ?	Non, mais fortement conseillé pour éviter les surprises	Oui Peut être demandé par l'administration en cas de contrôle	Uniquement si le prestataire veut devenir éligible (et s'inclure dans les dépenses CIR / CII) pour son client

🗓️ Ce qui change en 2026

CIR et CII : pas de changement. La loi de finances pour 2026 (loi n° 2026-103 du 19 février 2026) ne modifie ni les taux ni l'assiette. Les règles restent celles de la loi de finances 2025.

Pour rappel, depuis 2025 : le CII est passé de 30 % à 20 %, le forfait de frais de fonctionnement du CIR de 43 % à 40 % des salaires, et les dépenses de brevets, de veille technologique et le bonus jeunes docteurs sont sortis du CIR.

JEI : une nouvelle catégorie. La loi de finances pour 2026 crée la jeune entreprise d'innovation à impact (JEII), réservée aux entreprises de l'économie sociale et solidaire.

🪶 Et le JEI dans tout ça ?

Le statut Jeune Entreprise Innovante est un dispositif qui permet sous conditions de bénéficier **d'exonération de charges sociales.** En moyenne, les charges patronales passent de 45 % à 18 %. Pour cela il faut :

- Être une PME de moins de 8 ans
- Mener des travaux de R&D (cf critères du CIR)
- Consacrer au moins 20 % de ses charges totales à la R&D (salaires inclus)
- Avoir au moins 50 % de son capital détenu par des personnes physiques ou certaines sociétés d'investissement (peu importe leur localisation)

Entre 5 % et 20 % de R&D, deux variantes existent : la jeune entreprise de croissance (JEC), sous conditions de croissance, et depuis 2026 la jeune entreprise d'innovation à impact (JEII), pour l'économie sociale et solidaire. Les critères du JEI peuvent évoluer à chaque loi de finances.

Pour bénéficier du statut JEI, il suffit **d'auto-déclarer les salariés éligibles** (≈ tech) directement en paie et les réductions de charges seront automatiquement appliquées.

🛑 Nous **conseillons vivement de déposer un rescrit JEI** afin d'obtenir la validation de l'administration fiscale (3 mois de délai). En cas d'auto-déclaration non conforme, l'entreprise pourrait devoir rembourser l'intégralité des exonérations obtenues.

🔎 Ce qu'il faut savoir sur le contrôle fiscal

Les demandes de crédit d'impôt peuvent déclencher un contrôle fiscal, mais rien d'inquiétant.

L'administration y voit surtout une double opportunité :

- vérifier que les travaux déclarés relèvent bien de la R&D ou de l'innovation,
- s'assurer que l'entreprise est globalement bien tenue.

Parlons-en ensemble : chaque cas est unique

💬 Contact

Pour toute question ou information, écrivez-nous : contact@reki.eu / 06 58 91 52 71.

Sources : article 244 quater B du CGI, loi n° 2025-127 du 14 février 2025, loi n° 2026-103 du 19 février 2026, BOFiP BOI-BIC-RICI-10-10-45-20 et BOI-BIC-CHAMP-80-20-20-20. Ce guide simplifie volontairement les règles, chaque situation mérite une vérification.